



# Vivre à Arbin



Projets

Bâtiment Technique

Lettre n°64.

Bien cher Albinus,

En avril, dans ma lettre N°46 je t'ai longuement parlé du projet de bâtiment technique que nos Elus envisagent de construire dans la zone industrielle. Je t'ai fait part de mon sentiment sur ce projet démesuré approuvé par le Conseil. Ça va coûter tellement cher qu'il devra être financé par un emprunt de **500 000€**, de quoi assombrir l'avenir financier de la Commune pour plusieurs années. A l'époque le manque d'information à la population était consternant et je t'avais donné une piste sur une autre solution plus pragmatique à réaliser et surtout bien moins coûteuse. Où en est-on ?

Depuis cette lettre, j'ai relevé trois informations officielles. La première, dans le bulletin municipal de juin, où l'on découvrait le projet. La deuxième info, donnée dans le conseil du 4 juillet, où on apprenait que le permis de construire avait été accordé. Et la troisième, une annonce dans la presse, avisait d'une demande légale d'appels d'offres pour exécuter les travaux ; datée du 24 octobre elle est parue dans le DL du 27. Bien évidemment lors du conseil du lundi 24 pas un mot n'a été dit sur le sujet. A croire que pour le Conseil il n'y a rien d'anormal, une construction nouvelle d'un montant total de **715 000€ TTC**, ça peut rester du confidentiel !

\*\*\*

Je sais, tu dois te dire : s'il n'y a rien de nouveau pourquoi m'écrit-il ?

Un article paru dans notre quotidien régional a attiré mon attention. La Commune de Novalaise termine actuellement la construction « d'ateliers municipaux » dont la finalité est identique à notre futur « bâtiment technique ». Plutôt qu'un long discours j'ai préféré un petit tableau synthétique très parlant.

|                      | ARBIN | NOVALAISE |
|----------------------|-------|-----------|
| Superficie communale | 171ha | 1 625ha   |
| Nombre d'habitants   | 770   | 1 770     |

| Ateliers municipaux, surfaces en m <sup>2</sup> |                     |        |       |
|---|---------------------|--------|-------|
| Implantation                                    | Terrain             | 18 156 | 1 280 |
|   | Construction        | ?      | 303   |
|   | SHON                | 223    | 372   |
| Répartition                                     | Garage              | ?      | 225   |
|   | Bureaux             | ?      | 21,5  |
|   | Sanitaires          | ?      | 8     |
|   | Serres              | ?      | 31,5  |
|   | Rangement à l'étage | ?      | 68    |
| Extérieur                                       | Stationnement       | ?      | 100   |
|   | Circulation         | ?      | 200   |
| Extension                                       | Possible            | ?      | 500   |

|          |          |          |
|----------|----------|----------|
| Coût TTC | 715 208€ | 331 292€ |
|----------|----------|----------|

Édifiant non ? Outre l'enveloppe qui passe du simple à plus du double (hors terrain) que peut-on en penser ?

La commune de Novalaise s'étend sur une superficie 10 fois supérieure à Arbin. Même si près du  $\frac{1}{4}$  est composé de forêts, on peut, sans risque de se tromper, penser que la voirie, l'entretien, les espaces verts nécessitent plus de personnel et matériel donc plus de place. Or que constate-t-on ? Que le bâtiment est nettement plus grand, que l'emprise foncière représente moins du 1/10 d'Arbin et que, même si faute d'information on ne peut tout comparer, les différents modules paraissent bien proportionnés.

Alors pourquoi un tel écart de coût ? Confiance totale à l'architecte qui, je te rappelle, encaisse des honoraires en pourcentage du prix total ? Mégalomanie chez les Elus ? A moins que ce ne soit le besoin du paraître qui l'emporte sur la gestion de nos deniers ? Pourquoi un tel entêtement à faire cette implantation en ZI, alors que d'autres solutions mériteraient d'être étudiées ? D'autant que l'éclairage public, absent dans le secteur choisi, nécessitera une prolongation d'environ 200m de la ligne la plus proche. Et quelle motivation peut expliquer ce manque d'information ?

Au risque de me répéter, voilà aujourd'hui à quoi celle-ci se résume.

**Au bulletin municipal de juin 2011.**

Sur 2 pages, réservées avant tout à des petits croquis peu lisibles et des photos montages, on nous donne au compte gouttes quelques chiffres. La surface du bâtiment, et le coût de la construction, mais aucun détail sur la répartition des surfaces

**A un affichage.**

En juillet par voie d'affichage obligatoire, installée sur le lieu de la future construction, on apprend que le permis de construire a été accordé le 1<sup>er</sup> du mois. Sur la signalétique, l'implantation est prévue sur 18 165m<sup>2</sup> de terrain. La surface du bâtiment est ramenée à 223m<sup>2</sup> pour 350m<sup>2</sup> initialement prévus. Aucune information, tu en as l'habitude, n'a été donnée sur cette diminution de surface.

**Au financement.**

Un emprunt de **500 000€** a été voté le 28/02/2011. Sur ce sujet, c'est le silence absolu, rien sur l'avancement d'un dossier aussi important.

Voilà Albinus, comment on traite le citoyen payeur dans notre commune. Il ne nous reste donc plus qu'à attendre les réponses aux appels d'offres, et espérer qu'à l'ouverture des plis survienne une bonne surprise. Aurons-nous un prix plus raisonnable ? Permits-moi de douter.

Tu vois plus le temps passe et plus j'ai à l'esprit une citation du romancier Ougandais **Moses Isegawa** : « Le plus important n'est pas l'argent mais la manière dont on le dépense ». A méditer n'est-ce pas ?

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Novembre 2011.